


# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté  
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 11 mars 2015, le conseil a étudié et adopté le règlement numéro 2015-278 modifiant le règlement numéro 2014-271 afin d'y inclure des dispositions relatives à l'affichage sur les conteneurs.

Ledit règlement est déposé au bureau de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Granby, province de Québec, ce seizième (16<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille quinze (2015).

  
\_\_\_\_\_  
Judith Desmeules, directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe